

Communiqué de presse du 05 octobre 2022

5 ans après #MeToo, passons à l'acte II : les violences ne peuvent pas rester impunies

Une hausse des violences sexuelles de **33%**¹ ; **des plaintes déposées par moins de 10% des victimes ; 80% de plaintes classées sans suite dont seulement 1% aboutissent à une condamnation pénale.** Cinq ans après #MeToo, le bilan est édifiant.

Les femmes du monde entier ont témoigné des violences sexistes et sexuelles auxquelles elles ont été ou sont confrontées : viol, agression sexuelle, harcèlement, remarques sexistes... Les révélations se sont multipliées dans tous les secteurs, révélant le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles en France. **Mais ce formidable acte I de libération de la parole n'a pas débouché sur l'acte II de son traitement et des sanctions appropriées. Il est temps de sonner l'heure de la reprise.**

Pour les victimes, c'est en effet la double peine : elles ont subi des violences et n'ont pas obtenu réparation. Les plaintes augmentent, les violences ne reculent pas et leur traitement reste largement impuni. Si une partie de cette augmentation est due à la libération de l'écoute et de la parole, les violences sexuelles et sexistes s'aggravent. **Le Haut Conseil à l'Égalité demande que les victimes soient entendues, crues et que les auteurs soient condamnés.**

Le Haut Conseil s'inquiète de la **diminution de 40% des condamnations pénales** pour viol² qui s'explique par une inacceptable requalification des crimes en délits et témoigne **d'un manque criant de moyens, de formation et de compréhension des mécanismes des violences** chez les professionnel·les chargé·es de les recueillir, les instruire et les condamner.

Le HCE appelle à traiter les affaires de viol pour ce qu'elles sont et s'oppose fermement à la requalification des viols en délit.

Il recommande d'adapter l'accueil et la prise en charge des plaintes ainsi que le système judiciaire aux violences sexuelles dont sont massivement victimes les femmes.

A l'heure où le budget est discuté, il est nécessaire de donner tous les moyens nécessaires à la prise en charge des victimes de violences, au financement des associations qui les accompagnent et au fonctionnement du système juridico-policiers. L'Espagne s'est doté de moyens à hauteur de ses ambitions et a obtenu des résultats. La France doit s'en inspirer.

Pour Sylvie Pierre-Brossolette, présidente du Haut Conseil à l'Égalité : *« Les violences dont sont victimes les femmes ne sont ni bien reçues, ni bien traitées, ni bien punies. Cela ne peut pas durer sans que les femmes finissent par céder au découragement et à la colère. Il faut débloquer des moyens pour agir au plus vite. »*

Contact presse : Marylie Breuil / 06 49 56 85 43, marylie.breuil@pm.gouv.fr

¹ Bilan provisoire de la délinquance réalisé par le service statistique du ministère de l'intérieur. <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/insecurite-et-delinquance-en-2021-premiere-photographie>

² Enquête victimation, Cadre de vie et sécurité, Insee.